

DEMANDE DE CONGÉS

Pour bénéficier de leur déduction sur votre facture, les dates de congés doivent être renseignées sur ce formulaire et remis à la directrice en respectant les délais de prévenance comme le prévoit le règlement intérieur, à savoir :

- **Entre le 1^{er} septembre et la fermeture de la crèche à Noël, les dates de congés seront communiquées au moment de la signature du contrat.**
- **Entre début janvier et fin mars, les dates de congés seront mentionnées au plus tard le 1^{er} décembre**
- **Entre début avril et la fermeture de la structure en juillet, les dates de congés seront transmises au plus tard le 1^{er} mars**



Nom prénom de l'enfant..... :

Période du contrat :

Congés/absences prévisibles déductibles (inscrits en heure sur le contrat) :..... *Au-delà de ce droit, les absences seront facturées.*

Dates des congés :

.....

.....

.....

Date de la demande:

Signature